

**ASSEMBLEE DE CORSE
COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 6 MAI 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**STATU D'AVANZAMENTU DI L'ESECUZIONE DI A
CUNVENZIONE DI SUSTEGNU A A LOTTA DI FRONTE A A
PUVERTA E D'ACCESSU A L'IMPIEGU**

**POINT D'ETAPE DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION
D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET
D'ACCES A L'EMPLOI (CALPAE)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 19/198A C en date 27 juin 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé la démarche de contractualisation de la Collectivité de Corse avec l'Etat afin de renforcer les actions de la Collectivité de Corse en faveur de la protection de l'enfance, de la lutte contre la précarité et de l'insertion.

Une convention a été signée en juillet 2019.

En contrepartie des engagements de la Collectivité dans ces domaines, 408 854 € de crédits annuels sont mobilisables pour une période de 3 ans (2019-2021).

Quatre thématiques prioritaires ont été portées à la contractualisation :

- Les jeunes et l'accompagnement des sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance.
- L'insertion : organisation des parcours et renforcement de l'offre d'accompagnement.
- Le travail social : premier accueil social et démarche de référent parcours
- L'initiative locale avec le renforcement de l'accompagnement des plus précaires dans l'accès à l'alimentation.

I- Des objectifs ambitieux portés par la Collectivité de Corse.

Ainsi, six actions ont été retenues en lien avec les orientations de la Collectivité, le déploiement du plan de lutte contre la précarité et le prughjettu sociale adopté en 2018.

- **Mettre en place une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le territoire de la Collectivité de Corse**

Cette action est ciblée sur la lutte contre les sorties « sèches » de l'ASE et la mise en synergie des partenaires afin de garantir un parcours d'insertion pour des adolescents devenus majeurs. Il s'agit de favoriser le projet d'accès à l'autonomie de ces jeunes et, notamment, leur accompagnement en matière d'éducation, de droits sociaux, de culture, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

La Collectivité de Corse porte un projet de protocole afin de coordonner l'action des différents acteurs et de permettre de mieux préparer la sortie des jeunes de la protection de l'enfance.

➤ **Créer les conditions de la généralisation du 1^{er} accueil social inconditionnel**

Cette action est ciblée sur la capacité d'offrir sur le territoire un 1^{er} accueil social situé à moins de 30 min de chaque bénéficiaire potentiel. Elle s'inscrit dans la continuité du travail autour de l'application SIG du social et permet de construire une logique de réseau et de points relais.

En première étape, la Collectivité s'engage dans un diagnostic de l'existant pour une meilleure connaissance de l'offre sociale et le repérage des zones blanches.

Pour l'étape suivante, la CdC portera la labellisation d'acteurs partie prenante au réseau de 1^{er} accueil inconditionnel afin d'assurer le maillage total du territoire.

In fine, l'élaboration d'un outil de structuration et de partage de l'information sociale constituera une réponse structurelle aux besoins du réseau, du public et des partenaires.

➤ **Mettre en place une offre spécifique de référent de parcours dédié aux situations complexes**

Cette action est ciblée sur une meilleure prise en charge des situations complexes.

Ces situations « critiques » génèrent par leur complexité des ruptures de parcours qui mettent en cause l'intégrité et la sécurité des personnes. La mise en place d'une commission des situations complexes, agile et pluri-professionnelle, permet la construction de solutions individuelles et sur mesure. La création, pour l'animation de cette commission, d'un poste de référent de parcours assure la capacité de mise en œuvre des solutions et le suivi des situations individuelles.

➤ **Proposer un projet de remobilisation en faveur des bénéficiaires du RSA**

Cette action est ciblée sur l'accompagnement à l'emploi. Elle est proposée sur l'ensemble du territoire et permet d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans le repérage de leurs freins périphériques à l'emploi afin de leur permettre de développer un projet personnel et/ou professionnel cohérent. Dans le cadre des plans départementaux d'insertion, des actions de coaching sont intégrées pour 150 bénéficiaires dans le prolongement de l'action expérimentale d'accompagnement renforcé, menée en 2019.

➤ **Fluidifier les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA**

Cette action est ciblée sur l'amélioration du parcours des bénéficiaires RSA par le raccourcissement des délais d'orientation et de prise en charge et par un renforcement de l'approche pluridisciplinaire des problématiques du bénéficiaire. Le point d'entrée est une optimisation des process d'instruction et d'accompagnement qui passe par la fusion des bases allocataires et l'harmonisation des relations partenariales comme des processus de gestion avec les CAF et la MSA.

➤ **Renforcer les actions d'aide alimentaire, dans le cadre d'une stratégie territoriale de diversification de l'offre à la population**

Cette action est ciblée sur une meilleure prise en compte des besoins des acteurs de terrain dans le domaine de l'aide alimentaire. Il s'agit d'apporter un soutien plus important aux opérations de distribution d'aides alimentaires, dans un contexte de précarité croissante, mais aussi d'accompagner des solutions innovantes sur les territoires, en proximité avec les populations concernées.

II- Un contexte de mise en œuvre qui s'inscrit dans un calendrier tronqué en année 1 d'exécution

La stratégie nationale portée par l'Etat a fait l'objet de 3 circulaires d'exécution et n'a pas permis un déploiement précoce du conventionnement pour l'ensemble des collectivités concernées.

En 2020, 3 collectivités n'ont toujours pas conventionné, dont l'une pour cause de fusion en cours.

Cependant et malgré les difficultés inhérentes liées à la mise en place de la Collectivité de Corse, le choix a été fait de contractualiser dès 2019, afin d'afficher un engagement déterminé dans la lutte contre la précarité et de mobiliser au plus tôt des recettes nouvelles, au bénéfice des publics vulnérables et, ce, malgré le risque d'inexécution partielle, identifié sur 2019.

La contractualisation en Corse a été finalisée en juillet 2019, avec la signature officielle de la convention, en présence du Premier Ministre, le 3 juillet 2019.

La notification des crédits par l'Etat est intervenue le 5 août 2019.

Le bilan d'exécution 2019 porte donc sur une période de 4 mois, entre septembre et décembre 2019, alors que les crédits ont été notifiés sur la base d'une année pleine.

De fait ce calendrier d'actions, très amputé n'a pu permettre la consommation de l'intégralité des crédits notifiés. Un lissage de la dépense interviendra pour partie sur l'année 2020.

III- Des avancées significatives, dès 2019, dans la mise en œuvre d'actions se déroulant dans un cadre pluriannuel

Malgré la tension sur le calendrier, 100% des actions ont été initiées dès 2019, permettant en particulier de poser la structure d'ensemble des 6 actions contractualisées.

- Focus sur l'action d'initiative locale à destination des publics en grande précarité afin de favoriser **l'accès à l'alimentation**

Dans un contexte de précarisation et de paupérisation croissantes, la Corse doit faire face aux besoins des populations vulnérables dont l'accès à une alimentation saine et équilibrée n'est pas assuré.

L'ampleur des besoins signalés par le monde associatif et constatés par les travailleurs sociaux qui agissent au quotidien par l'octroi de secours alimentaires amène la nécessité de réponses conséquentes et la structuration d'une offre diversifiée :

- en permettant que cet accès soit garanti par l'élaboration et la distribution de colis alimentaires aux plus démunis
- en diversifiant l'approche et l'intervention en matière d'aide alimentaire par la promotion de projets coopératifs et innovants, visant, par une rationalisation et une structuration de la collecte de denrées à une échelle régionale, à fédérer et mutualiser les services d'aide alimentaire dans une démarche intégrée et participative ambitionnant plus largement l'accès aux droits et l'insertion sociale.

L'objectif proposé était d'accroître le soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté en recherchant un plus grand maillage du territoire et en mettant en place des outils d'évaluation communs à tous les porteurs retenus.

Ainsi, en 2019, l'enveloppe d'appui a-t-elle été majorée et entièrement consommée pour un montant total de 350 000 euros au bénéfice de 18 projets ayant concerné 9 territoires.

➤ **Bilan des actions du socle**

Concernant l'action de prévention des **sorties sèches de l'ASE**, la période septembre à décembre 2019 a été mise à profit pour construire les indicateurs de suivi d'une part et, d'autre part, élaborer le cahier des charges de l'étude permettant la formalisation d'un protocole et d'un plan d'actions. La consultation a été lancée en décembre 2019. L'attribution est en cours en février 2020.

Concernant la mise en œuvre du **premier accueil inconditionnel de proximité**, la période de septembre à décembre a permis de finaliser l'état des lieux cartographique des territoires situés à moins de 30 min d'un accueil inconditionnel de proximité. Le taux de couverture 2019 est de 88 % de la population insulaire. A échéance 2020 et 2021, il s'agit d'identifier les structures labellissables pour atteindre un taux de couverture proche de 100 %.

Concernant la mise en place de **la démarche de référents parcours**, la période de septembre à décembre a permis l'appropriation du cahier des charges et la formation des travailleurs sociaux. Le recrutement d'un référent parcours au sein de la Collectivité est toujours en cours.

Concernant le projet de **remobilisation des bénéficiaires de RSA**, dans le cadre d'actions de coaching permettant de renforcer leurs chances d'insertion professionnelle, le dispositif DICAPE a été expérimenté en Cismonte, pour 6 bénéficiaires sur Bastia. Les actions de coaching et de renforcement des leviers de confiance en soi ont été inscrites dans les 2 plans départementaux d'insertion élaborés sur la période. Les marchés ont été lancés en décembre 2019. L'attribution est en cours en février 2020.

Concernant **la fluidification des parcours des bénéficiaires de RSA**, la période de septembre à décembre a permis d'engager les premières étapes de diagnostic préalables à la fusion des bases allocataires, d'engager l'ensemble des démarches partenariales et de commencer à fixer les procédures pour les nouvelles étapes du parcours des bénéficiaires. Un travail de mise à plat et de fiabilisation statistique est

également entamé afin de garantir la prise en charge des bénéficiaires dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques.

Le présent rapport rend compte des actions mises en œuvre au titre de la convention, il est complété par des fiches-actions annexées qui précisent, action par action, les engagements et le cadre d'exécution financier, afin de rendre compte de l'exécution et des résultats atteints.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le rapport d'exécution de la convention à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2019 et ses annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi : premier accueil social inconditionnel de proximité

1.1 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - Premier accueil social inconditionnel de proximité

1.1.1. Action 1 : Création d'un portail d'information incluant un système d'information géographique

1.1.1.1. Description de l'action :

Dans le cadre du plan de lutte contre la précarité voté par l'assemblée de Corse, en mars 2017, le non recours aux droits a été identifié comme un facteur aggravant de précarité et pauvreté.

La Collectivité s'est ainsi engagée dans une offre de coordination des acteurs afin :

- ✓ D'identifier les leviers de lutte contre le non recours aux droits,
- ✓ De construire les outils nécessaires aux acteurs afin de mieux travailler ensemble, de mieux coordonner les actions, de rendre l'offre sociale plus lisible, de faire de chaque partenaire un relais sur le territoire de l'offre sociale existante dans le cadre d'un fonctionnement en réseau.

Dans ce contexte, la conférence des acteurs sociaux du 22 octobre 2018, dont le comité de pilotage a été installé le 14 mars 2019, a permis de déterminer les actions prioritaires assignées au réseau, notamment la création d'un portail d'information des ressources sociales du territoire.

Le portail d'information, en réunissant en un seul point, l'information documentaire, les référents de chaque dispositif, la localisation et les horaires d'accueil de tous les partenaires constituera un outil majeur pour une meilleure connaissance de l'offre sociale et pour fournir un accueil social de qualité aux usagers.

A ce stade, la Collectivité a déjà réalisé et mis à disposition une première brique préfigurant pour partie les fonctionnalités du portail, à travers l'application SIG.

Cette application Web cartographique est le premier outil permettant de visualiser l'ensemble de l'offre de service social et médico-social de la Collectivité de Corse.

D'utilisation grand public ou à destination des partenaires, elle permet d'identifier très simplement, l'ensemble des points d'implantation des accueils et services (sites, antennes ainsi que les 43 permanences proposées sur les territoires...). Elle offre également une présentation synthétique des dispositifs portés sur les territoires et indique un certain nombre d'informations pratiques (horaires, adresses), tout en permettant de géo localiser et visualiser l'ensemble des bâtiments d'accueil.

Le volet cartographique permet notamment de travailler en vision prospective sur les notions de chrono distance et d'identifier les zones blanches ou les zones distantes à plus de 30 min d'un accueil social.

1.1.1.2. Date de mise en place de l'action

Le lancement de la démarche a eu lieu le 14 mars 2019 lors de l'installation du comité de pilotage du réseau des acteurs sociaux.

1.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

Le réseau des acteurs sociaux institué en octobre 2018 ainsi que les partenaires qui adhéreront à la démarche de premier accueil social de proximité :

A ce jour sont susceptibles de s'engager 50 associations intervenant dans le domaine de la précarité, de l'insertion par l'économique, et du social au sens large, auxquelles s'ajoutent les services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS / DDCSPP / DIRECTTE / DDTM), les partenaires publics (CPAM / CAF / MSA), les communes et leurs groupements, les observatoires.

Co-financeur : Etat.

1.1.1.4. Durée de l'action

3 ans

1.1.1.5. Budget

1.1.1.5.1.

Budget prévisionnel figurant dans la convention :

Part Etat = 120 000 €

Part CDC = 120 000 €

Budget global = 240 000 €

1.1.1.5.2. Budget exécuté

Le taux des dépenses réalisées est de l'ordre de 26 250 euros

1.1.1.6. Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
2.1. Premier accueil social inconditionnel de proximité	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	80 %	88 %	+ 8 % : -Travail effectué sur la valorisation du cahier des charges auprès des acteurs sociaux de la DGA. -Ouverture de 2

				permanences en 2019 -Travail d'objectivation cartographique du réseau des permanences
	<i>Nombre de structures ou lieux susceptibles de s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel.</i>	Non reconstitué	41	
	<i>Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel</i>	Non reconstitué	41	
	<i>Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel</i>	Non reconstitué	19530	

1.1.1.7. Bilan d'exécution

A ce jour, la CdC a établi le recensement de l'ensemble des services assurant une mission d'accueil au sein de ses différentes directions.

Concernant les services de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires, une première cartographie a permis d'identifier les services sociaux qui répondent à un accueil social de proximité à moins de 30 min.

Ainsi, concernant les services de la direction de l'action sociale de proximité, chargée d'un accueil généraliste dans le cadre de la polyvalence de secteur, on compte :

- ✓ 41 permanences au sein de mairies situées en milieu rural afin d'apporter un accueil de qualité aux populations les plus éloignées des villes centre (cf. : annexe 4a).
- ✓ 13 services ouverts au public (annexe 4b)

L'activité de cette direction permet un taux de couverture de la population de 88 %. (annexe 4c).

Mais aussi, un recensement des services spécialisés accueillant du public a également été réalisé :

- ✓ 17 lieux d'accueil concernant la direction de l'autonomie (personnes âgées et handicapées)
- ✓ 8 lieux d'accueil concernant la direction de la protection de l'enfance (s'y ajoutent 15 lieux d'accueil pour les usagers déjà accompagnés par les services)
- ✓ 14 lieux d'accueil concernant la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire
- ✓ 10 lieux d'accueil concernant la direction de l'insertion et du logement

Bien que spécialisés, les agents d'accueil de ces services sont en capacité de d'informer et d'orienter les usagers en fonction de leurs besoins.

1.1.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'analyse de la cartographie croisée avec d'autres indicateurs liés à la population notamment permettra de mener une réflexion éclairée sur les zones blanches et leurs besoins.

Ainsi, cette étude nous permettra en 2020 de tracer de nouvelles perspectives en termes de maillage du territoire, en déterminant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Il s'agira tout d'abord de cibler les communes les plus peuplées au sein des zones blanches dont la couverture permettra d'offrir un premier accueil de proximité au plus grand nombre.

De plus une analyse sur les zones concentrant un taux de pauvreté important guidera les choix stratégiques en termes de couverture territoriale.

Une fois l'identification des lieux d'implantation à prioriser réalisée, il s'agira d'identifier les ressources partenariales présentes sur le territoire. Ainsi, l'objectif sera d'élargir le cercle des partenaires sur les zones prioritaires en sensibilisant, et animant le réseau de structures remplissant les conditions de mise en œuvre du premier accueil inconditionnel de proximité.

Ce développement partenarial portera sur différents niveaux :

- ✓ création de nouvelles permanences au sein des communes identifiées comme prioritaires, répondant aux critères d'accueil notamment en termes de conformité des locaux
- ✓ coordination et animation des interventions
- ✓ formalisation de l'engagement des partenaires

Par ailleurs, le recensement des agents effectuant une mission d'accueil au sein de la DGA ainsi que l'ensemble des structures et partenaires susceptibles de s'engager dans la démarche conduira à un parcours de formation pour s'assurer de s'inscrire parfaitement dans le cadre du premier accueil social de proximité.

Cette formation commune sera le gage de pratiques harmonisées sur la base d'un socle commun de connaissances afin de fournir un accueil de qualité.

Il est également prévu d'élaborer une charte pour formaliser l'engagement des partenaires dans la démarche, laquelle serait assortie de conditions préalables liées aux critères définissant le premier accueil social de proximité.

Enfin, il est prévu la mise en ligne au cours de l'année 2020 du portail SIG social recensant l'ensemble des points d'accueil de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires et des partenaires associés ainsi que toute information susceptible de faciliter les démarches des usagers (localisation des accueillants familiaux, nombre de places restantes,...).

ANNEXE

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi : initiative locale pour l'aide alimentaire

1. Mesure Initiative locale

1.1. Renforcement des actions d'aide alimentaire dans le cadre d'une stratégie de diversification de l'offre à la population

1.1.1.1. Description de l'action

La stratégie nationale pose le principe d'un pilotage de la lutte contre la pauvreté à partir des territoires. Cette méthode rejoint le choix, posé clairement par La collectivité de Corse depuis plusieurs années, à travers l'adoption successive de documents cadre : charte de lutte contre la précarité, plan de lutte contre la précarité en 2016, fiches action du plan adoptées en 2017, actant clairement une prise en charge globale des bénéficiaires.

Dans un contexte de précarisation et de paupérisation croissantes, (20 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté) la Corse doit faire face aux besoins des populations vulnérables dont l'accès à une alimentation saine et équilibrée n'est pas assuré. Garantir à tous l'accès à l'alimentation est un axe fort de la stratégie nationale, déjà fortement investi par la Collectivité de Corse.

L'ampleur des besoins signalés par le monde associatif et constatés par les travailleurs sociaux qui agissent au quotidien par le déblocage de secours alimentaires amènent la nécessité de réponses d'ampleur et la structuration d'une offre diversifiée :

- en assurant cet accès par l'élaboration et la distribution de colis alimentaires aux plus démunis
- en diversifiant l'approche et l'intervention en matière d'aide alimentaire par la promotion de projets coopératifs et innovants, visant, par une rationalisation et une structuration de la collecte de denrées à une échelle régionale, à fédérer et mutualiser les services d'aide alimentaire dans une démarche intégrée et participative ambitionnant plus largement l'accès aux droits et l'insertion sociale

L'objectif du projet est :

D'apporter un soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté au moyen d'un appel à projets annuel aide alimentaire constitué de deux axes :

1. Un axe socle fondé sur l'élaboration et la distribution de colis alimentaires qui permet :
 - D'apporter une réponse immédiate et adaptée aux besoins alimentaires essentiels des personnes en grande difficulté sociale (personnes âgées, adultes et enfants dont nourrissons)
 - D'élargir le périmètre des acteurs impliqués dans ces actions, en renforçant le volet relatif aux approches intégrées et innovantes du type restauration sociale, épicerie sociale, dans les liens à travailler particulièrement avec les problématiques d'insertion

2. Un axe innovation :

- diversifier l'approche de l'aide alimentaire par la promotion de projets coopératifs et innovants, notamment au travers de petits projets pilotes et innovants conçus dans une logique intégrée et mobilisant les ressorts de l'économie circulaire, fondée sur la lutte contre la pauvreté et le gaspillage alimentaire, le partage, la valorisation des ressources locales
- favoriser la coordination des acteurs et la mutualisation des moyens (humains, techniques, logistiques) et un rayonnement régional couvrant l'ensemble des territoires, y compris les plus contraints à l'échelle de la Corse
- élaborer des réflexions sur des projets alimentaires territoriaux avec les enjeux sociaux suivants : dons alimentaires, éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation des ressources locales
- constituer un laboratoire de développement de projets intégrés et de missions d'accompagnement et d'insertion sociale des publics

1.1.1.2. Date de mise en place de l'action

L'action est mise en œuvre via un appel à projet annuel aide alimentaire lancé par la Collectivité de Corse cette année le 1^{er} juin 2019 (réception des dossiers fixée au 1^{er} juillet 2019) et une sélection des projets en juillet 2019.

Les structures retenues mettent leurs actions en œuvre tout au long de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. De ce fait, elles ne seront en mesure de fournir un bilan qu'à partir du 1^{er} trimestre 2020. En effet, ne serait-ce que pour la partie élaboration de colis alimentaires, les structures sont organisées autour de temps de collectes étalés dans l'année ainsi que de temps forts (2 collectes alimentaires collectives en mai et novembre), des opérations caddies mensuelles auprès des grandes surfaces tout au long de l'année, des collectes auprès des producteurs régionaux tout au long de l'année, une collecte mutualisée des invendus alimentaires des grandes surfaces (organisées par 1 opérateur pour 4 associations : Croix Rouge, Présence Bis, Fraternité de Partage, Secours Populaire avec le soutien de la DDCSPP pour cette action)

1.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

Collectivité de Corse / Etat : DRAAF, DDCSPP/ Communes et groupements / aides privées (fondations)

1.1.1.4. Durée de l'action

Les structures retenues mettent leurs actions en œuvre tout au long d'une l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1.1.5. Budget

1.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CdC, total

Budget prévisionnel figurant dans la convention :
Budget de l'année 2019
Part Etat = 100 000 €

Part CdC = 250 000 €
Budget global = 350 000 €

2019 : 350 000 € (valorisation AAP CdC 250 000 € et 100 000 € Etat) sur le périmètre du socle. L'année 2019 vise également la mise en place d'un système de collecte de données harmonisées (fiables et mesurables) au moyen d'une grille d'indicateurs communs (pour restitution statistique, évaluation et prospective sur l'aide alimentaire). Cette grille a été partagée avec les services déconcentrés qui ont transmis au cours de ce 1^{er} trimestre 2020 un questionnaire aux structures en ce sens.

1.1.1.5.2. Budget exécuté

Au 31 décembre /2019 :

Montant des crédits consommés :

135 050 € correspondant au versement du solde de l'AAP aide alimentaire 2018 et versé en 2019 (NB : l'aide alimentaire totale pour 2018 s'est élevée à 310 795 €)

170 299 € correspondant au versement du premier acompte de l'aide, conformément au cahier des charges de l'AAP, soit 50 % de 340 599 € = 170 299 €

Montant total : 305 349 €

Montant des AE/CP sur cette action 2019 : AE CdC 2019, 350 000 €. CP CdC 2019 : 170 299 €

Part CDC 2019 : 135 050 € (solde 2018) + 170 299 € (premier acompte 2019) = 305 349 €

Part Etat 2019 : 100 % (100 000 €)

Justification des montants engagés et des crédits reportés à 2020 : considérant la mise en œuvre de l'action se déroulant jusqu'au 31 décembre 2019, et les modalités de versement en 2 temps de l'aide (cahier des charges et règlement des interventions CdC), le versement du solde de l'action interviendra au cours du 1^{er} semestre 2020, avec le bilan de mise en œuvre des structures au titre de l'année 2019.

Rappel des modalités CdC :

Dépenses éligibles : Constitution et distribution de colis alimentaires : charges exclusivement liées à ces actions (coût de stockage strictement liés à l'action, ETP liés à l'action...) / Epicerie sociale et solidaire, restaurant social : charges exclusivement rattachables à l'action hors frais de fonctionnement global de la structure.

Taux d'intervention : 20 à 50 % du coût de l'action éligible au regard des critères et dans la limite de l'enveloppe financière affectée

Paiement : 1^{er} acompte de 50 % sur production d'une attestation de démarrage de l'action / Versement du solde sur production du bilan final et présentation des justificatifs

1.1.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.1.1.7. Indicateurs

[La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 décembre 2019]

L'année 2019 vise la mise en place via l'AAP aide alimentaire 2019, d'un système de collecte de données harmonisées (fiables et mesurables) au moyen d'une grille d'indicateurs communs (pour restitution statistique) sur la base de laquelle les objectifs et leur progression pourront être définis.

Les chiffres 2018 sont partiels car chaque structure élabore, ou pas, des statistiques sur des critères différents. La grille 2019 devrait donc permettre de disposer d'un socle de valeurs communes à partir desquelles les indicateurs fixant les objectifs à 3 ans pourront être fiables et mesurables

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat prévisionnel du Département en 2019**	Justification des écarts le cas échéant. (Cf. comment infra)
<i>Mesure initiative locale</i>	<i>Nombre de structures soutenues</i>	13	14	
	<i>Nombre de projets coopératifs/innovants accompagnés (épicerie, restauration sociale)</i>	1	1	
	<i>Nombre de bénéficiaires d'aide alimentaire</i>	9700*	+ 16 %	
	<i>Nombre de colis distribués</i>	2000	+ 16 %	
	<i>Nombre de repas distribués</i>	460 000	+ 16 %	
	<i>Part de familles avec enfants bénéficiaires d'aide alimentaire</i>	Non mesuré		
	<i>Part des actions collectives et/ou mutualisées</i>	0	10 %	
	<i>Couverture du territoire/rayonnement (grandes villes et aggro/zones rurales)</i>	Villes et villages couverts base actuelle : Ajaccio/zone CAPA : 8 structures Bastia et aggro : 5 structures Corte : 1 structure Porto-Vecchio Propriano Micro régions sud : 2 structures	idem	

	<i>Part des bénéficiaires issus des zones rurales</i>	Non mesuré	A déterminer sur la base des opérations menées en 2019 (données fin 1 ^{er} trimestre 2020)	
--	---	------------	---	--

*Chiffre partiel indicatif base 2017-2018

** Les structures retenues mettant leurs actions en œuvre tout au long de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre ne seront en mesure de fournir un bilan qu'à partir du 1^{er} trimestre 2020. Les données ainsi recueillies au cours de ce 1^{er} trimestre 2020 constitueront le socle de référence des évolutions pour 2020 et 2021. Une grille d'indicateurs harmonisés sera transmise aux structures pour renseigner la campagne 2019 (disponible fin 1^{er} trimestre 2020)

1.1.1.8. Bilan d'exécution

L'appel à projet 2019 a permis de soutenir les actions de 14 structures pour un montant total de 340 599€, assurant majoritairement l'élaboration et la distribution de colis alimentaires, et dans une moindre mesure, des initiatives de type restauration sociale, épicerie sociale et la promotion de projets coopératifs et innovants, notamment au travers de petits projets pilotes et innovants conçus dans une logique intégrée et mobilisant les ressorts de l'économie circulaire, fondée sur la lutte contre la pauvreté et le gaspillage alimentaire, le partage, la valorisation des ressources locales.

Les actions d'élaboration et de distribution de colis alimentaires sont majoritaires dans les projets mis en œuvre. 3 structures sur 14 concernent des projets d'épicerie sociale et une initiative innovante en matière de restauration sociale qui présente l'intérêt d'assurer, 5 jours/7, un repas chaud et équilibré à des personnes en grande précarité mais qui permet également de retisser du lien social (restaurant en cœur de ville) et un équilibre alimentaire pour des personnes en grande précarité, marginalisées (personnes âgées isolées, familles, sans domicile fixe, détenus en semi-liberté) dans un objectif prochain de mettre en place des actions d'insertion par l'activité économique.

Les modalités de mise en œuvre de l'appel à projet annuel chevauchent deux exercices en raison du versement de l'aide en deux temps (50 % en année N et 50 % en année N+1) et une restitution des données elle aussi en année N+1.

1.1.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action doit être poursuivie en 2020 avec un accent renforcé sur les initiatives innovantes du type épicerie sociale et solidaire et projets coopératifs et innovants.

En matière d'innovation, un premier projet de coopérative solidaire a émergé fin 2019 (hors appel à projets et devrait être réalisé en 2020).

Pour ce qui concerne les indicateurs, l'année 2019 visait la mise en place via l'AAP aide alimentaire 2019, d'un système de collecte de données harmonisées (fiables et mesurables) au moyen d'une grille d'indicateurs communs (pour restitution statistique) sur la base de laquelle les objectifs et leur progression pourraient être définis.

En effet, les chiffres 2018 sont partiels car chaque structure élabore, ou pas, des statistiques sur des critères différents. La grille 2019 ambitionnait donc de disposer d'un socle de valeurs communes à partir desquelles les indicateurs fixant les objectifs à 3 ans pourront être fiables et mesurables.

Les actions s'étant terminées au 31/12/2019, les données ne seront accessibles qu'au cours du 1^{er} trimestre 2020. C'est sur cette base que les perspectives d'évolution seront appréciées.

Budget détaillé sur 2019-2022 :

2020 : 400 000 € (valorisation 300 000 € AAP CDC + 100 000 € Etat avec une promotion de projets pilotes coopératifs et innovants au-delà du socle d'actions déjà mises en œuvre.

Financements complémentaires mobilisables :

2021 : 400 000 € (valorisation 300 000 € AAP + 100 000 € Etat, projets pilotes coopératifs et innovants

Ce budget pourra être abondé en tant que de besoin et selon les projets des financements mobilisables, sur cette thématique, par la DRAAF et / ou les DDCSPP

ANNEXE

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi : accompagnement des jeunes de l'ASE

1. Élaboration d'un protocole de partenariat visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le Territoire de la Collectivité de Corse.

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1.1.1. Action 1 : AMO pour d'accompagnement à l'élaboration d'un protocole pour la prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le territoire de la Collectivité de Corse

1.1.1.1. Description de l'action

Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, et technique pour une opération d'élaboration du protocole de partenariat visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le Territoire de la Collectivité de Corse.

1.1.1.2. Date de mise en place de l'action

Démarrage de l'action prévu vers le 15 février 2020 par un entretien de 1^{er} contact.

1.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

CdC : 55 000 €

État : 55 000 €

1.1.1.4. Durée de l'action

L'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, et technique se déroulera sur 36 mois avec 3 phases distinctes.

1.1.1.5. Budget

Budget consacré à l'étude et l'accompagnement : 110 000,00 € répartis sur trois ans.

Budget consacré à l'accompagnement des jeunes en 2020 : 30 000,00 €

Budget consacré à l'accompagnement des jeunes en 2021 : 30 000,00 €

1.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CdC, total

Budget de l'année 2019

Part Etat = 55 000 €

Part CdC = 55 000 €

Budget global = 110 000 €

1.1.1.5.2. Budget exécuté

Au 31 décembre 2019 : Phase de démarrage qui ne permet pas une exécution immédiate des dépenses. Néanmoins la préparation et la finalisation du marché ont mobilisé trois agents pour 162 h, soit un montant global estimé à 6 615,46 €.

1.1.1.6. Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation au 31 déc. 2018	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour le 31 décembre 2019	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour 2020	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour 2021
Préservation du lien de référence	<i>Nombres de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel</i>	Non reconstitué	67	48	50
	<i>Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation</i>	Non reconstitué	67	48	50
	<i>Nombre de jeunes avec un logement stable</i>	Non reconstitué	0	48	50
<i>Revenu et accès aux droits</i>	<i>Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières</i>	Non reconstitués	49	48	50
<i>Insertion sociale et professionnelle, formation et mobilité</i>	<i>Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire</i>	Non reconstitués	42	48	50

1.1.1.7. Bilan d'exécution

En septembre 2019, nous avons débuté les travaux autour de l'élaboration du cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, et technique.

Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires, aussi bien avec les cadres de la DPE, du secrétariat général et de la commande publique.

Le 11 novembre 2019 : Publication du marché sur BOAMP, plateforme et Informateur Corse.

Le 16 décembre 2019 à 16h00 : Date limite officielle de réception des offres.

Courant décembre, nous avons procédé avec les agents de la direction à la collecte de données permettant de renseigner les indicateurs sur la base des jeunes pris en charge dans le référentiel et la projection sur les deux prochaines années.

L'ouverture des plis de candidatures a été opérée par la commande publique et l'analyse des offres par la direction de la protection de l'enfance.

La notification du marché est prévue début 2020.

1.1.1.8. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action va se poursuivre comme prévue avec courant février un premier contact avec le cabinet.

Phase 1 : Diagnostic du besoin, préalable à l'élaboration du protocole se déroulera jusqu'au 15 mai 2020 avec une analyse documentaire et statistiques de l'existant, entretiens avec les institutions et associations partenaires, immersions dans les structures et entretiens avec des jeunes majeurs.

Début mars : note de cadrage méthodologique

Début mai : diagnostic

Mi-mai : Séminaire partenarial

Phase 2 : Élaboration du protocole et plan d'action se déroulera jusqu'au 15 octobre 2020

Juin : groupes de travail

Juin juillet : réunions bilatérales avec les partenaires

Mi-août : 1^{ère} version du protocole incluant le plan d'action

Mi-août à fin septembre : transmission à l'ensemble des parties prenantes pour relecture et amendements

Début octobre : version actualisée du protocole pour validation

Mi-octobre : version finale du protocole

Phase 3 : Accompagnement à l'accès à l'autonomie se déroulera jusqu'à la fin décembre 2022

Début novembre : Élaboration des outils et mise en place du suivi auprès des acteurs par cohorte avec grille de suivi des indicateurs, trames d'entretiens et questionnaires.

Juillet 2021 : 1^{er} bilan de suivi

Janvier 2022 : 2^{ème} bilan de suivi

Juillet 2022 : 3^{ème} bilan de suivi

Décembre 2022 : 4^{ème} bilan de suivi

Communes couvertes par un premier accueil social de proximité

	Communes	Population
2A001	Afà	3133
2B003	Aiti	30
2A004	Aiacciu	70659
2B005	Alandu	35
2A006	Alata	3244
2B007	Albertacce	200
2A008	Albitreccia	1705
2B010	L'Algaiola	358
2A011	Altaghjè	49
2B012	Altiani	48
2B016	Antisanti	546
2A017	Appiettu	1825
2A018	Arbiddali	156
2B020	Aregnu	598
2A021	Arghjusta è Muricciu	76
2B023	Ascu	119
2A024	Auddè	187
2B025	Avapessa	82
2A026	Azilonu è Ampaza	184
2A031	Bastelica	533
2A032	A Bastilicaccia	3983
2B033	Bastia	45715
2B034	Belgudè	623
2B036	Bigornu	90
2B037	Biguglia	7923
2A038	Bilia	46
2B039	Bisinchi	220
2A040	Bucugnà	396
2A041	Bunifaziu	3118
2B042	U Borgu	8760
2B043	Brandu	1630
2B047	Calacuccia	280
2A048	Calcatoghju	523
2B049	Calinzana	2342
2B050	Calvi	5559
2B054	Campile	195
2B055	Campitellu	119
2A056	Campu	110
2A035	Campumoru	167
2B057	Canale di Verde	321
2B059	A Canavaghja	103

2A060	I Canneddi	65
2A061	Carbini	103
2A062	Carbuccia	393
2A064	Cardu è Torghja	32
2A066	Carghjaca	55
2B069	A Casabianca	84
2A071	Casalabriva	213
2B072	Casalta	53
2B073	Casamacciuli	106
2B074	A Casanova	391
2B077	U Castellà di Casinca	666
2B078	U Castellà di Mercuriu	31
2B080	Castifau	152
2B081	Castiglione	42
2B082	Castineta	41
2B083	Castirla	168
2B084	I Catari	215
2A085	Cavru	1444
2B087	Cervioni	2189
2B088	Chjatra	222
2A089	Ciamanaccia	133
2A091	Cugnoculu è Muntichji	169
2A092	Conca	1100
2B093	A Curbaghja	907
2A094	Currà	72
2B095	Corscia	129
2B096	Corti	7446
2B097	A Costa	62
2A098	Coti Chjavari	728
2A099	Cuzzà	273
2B102	A Crucichja	70
2B105	Erbaghjolu	110
2B106	Erone	11
2B110	U Favalellu	76
2B112	Filicetu	225
2A114	Figari	1446
2A117	U Furciolu	81
2A118	Fozzà	209
2A119	Frassetu	122
2B120	Furiani	5628
2B123	A Ghisunaccia	4225
2B126	Ghjuncaghju	62
2A127	Ghjunchetu	86
2A129	A Grossa	43
2A130	Grussettu è Prugna	3124
2A132	Vargualè	145

2A133	A Vuttera	148
2B246	A Porta	193
2B136	Lama	151
2B137	Lanu	25
2B138	Lavatoghju	150
2A139	Lecci	1735
2B140	Lentu	103
2A142	Livia	687
2B134	L'Isula	3043
2B145	Loretu di Casinca	212
2A146	Laretu d'Attallà	53
2B147	Lozzi	118
2B148	Lucciana	5780
2B149	U Lugu di Nazza	78
2B150	Lumiu	1180
2B152	Luri	835
2B156	U Musuleu	17
2A158	Mela	29
2B159	Meria	98
2B162	Moltifau	693
2A163	A Munacia d'Auddè	536
2B165	U Mucale	329
2B166	Monte	612
2B168	Munticellu	1969
2B171	E Muracciole	35
2B172	Muratu	615
2B173	Muru	242
2B175	Nesce	111
2B177	Nuceta	64
2B178	Nonza	76
2B180	Nuvella	85
2A181	Ocana	621
2B182	Ochjatana	247
2B185	Oletta	1709
2B188	Olmata di Tuda	497
2A189	Ulmetu	1245
2B190	Olmi è Cappella	180
2A191	Ulmiccia	122
2B192	Olmu	160
2B193	Omessa	587
2B194	L'Ortale	25
2B195	Ortiporiu	127
2B199	Palasca	170
2A200	Palleca	161
2B201	A Pancheraccia	187
2B207	A Penta di Casinca	3396

2A209	I Peri	1999
2B210	Peru è Casevechje	123
2A211	Pitretu è Biscchisgià	564
2A215	Pianottuli è Caldareddu	912
2B217	E Piazzole	41
2B220	Pedigrisgiu	138
2B223	Petralba	504
2B226	Petraserena	72
2A228	Pitrusedda	1685
2B229	U Petrosu	289
2B231	Pigna	95
2A232	Pila è Canali	284
2B233	Pinu	164
2B235	Pioghjula	88
2B238	U Poghju di Venacu	214
2B239	U Poghju d'Oletta	213
2B241	U Poghju Marinacciu	30
2B244	U Pulascu	45
2B245	Porri	43
2A247	Portivechju	12042
2B248	U Pratu di Ghjuvellina	42
2A249	Prupìa	3747
2B250	Prunelli di Casacconi	150
2B252	Prunu	175
2A253	Quasquara	51
2B260	A Riventosa	157
2B263	Ruspigliani	71
2B265	Rutali	377
2A308	Santa Lucia di Tallà	424
2B298	San Fiurentu	1655
2B267	U Salgetu	50
2A268	Sampolu	80
2A300	San Gavinu di Carbini	1110
2B301	San Gavinu di Tenda	66
2B303	San Ghjulianu	726
2B304	San Lurentu	143
2B305	San Martinu di Lota	2901
2B306	Santa Lucia di Mercoriu	111
2B307	Santa Lucia di Muriani	1428
2B309	Santa Maria di Lota	1722
2B311	Santa Maria Poghju	743
2B296	Sant'Antuninu	127
2B316	Santa Riparata di Balagna	1012
2B314	Santu Petru di Tenda	361
2B315	San Petru di Venacu	277
2A271	Sarrula è Carcupinu	3267

2A272	Sartè	3259
2B273	Scata	46
2B275	Sermanu	63
2A276	A Sarra di Farru	482
2B277	Serra di Fumorbu	335
2B280	U Silvarecciu	131
2A269	Sulinzara	1375
2B283	U Sulaghju	706
2A284	Suddacarò	363
2B286	Sorbu Ocagnanu	832
2A288	Sotta	1371
2B289	Suveria	117
2B290	U Spiluncatu	276
2B304	Suarella	1224
2B319	Talasani	772
2B321	Tarranu	16
2A322	U Tassu	110
2A323	Tavacu	369
2A324	Tavera	401
2A326	Todda	125
2B329	Tralonca	110
2A330	Aucciani	501
2A331	Urbalaconu	65
2B332	Urtaca	230
2B333	Vallecalle	137
2B337	E Valle di Rustinu	132
2B339	Vallica	26
2B343	A Venzulasca	1796
2B344	A Verdese	37
2A345	Veru	579
2B346	U Viscuvatu	2836
2B347	Vizzani	265
2A349	Vighjaneddu	814
2B350	Vignale	160
2A351	Villanova	362
2B352	E Ville di Parasu	213
2B353	E Ville di Petrabugnu	3323
2B354	Vivariu	432
2B355	A Vulpaiola	390
2A358	Zevacu	59
2A359	Zicavu	229
2A360	Ziddara	130
2B361	Zilia	286
2A363	Zoza	54
	223	294 830

TYPE_ETABL	SITE	ANTENNE
Pôle territorial	PT BASTIA	Bastia Nordu
Pôle territorial	PT BASTIA	Bastia Sudu
Pôle territorial	PT Lucciana	Lucciana
Pôle territorial	PT BALAGNE	Calvi
Pôle territorial	PT CENTRE CORSE	Co rti
Pôle territorial	PT BALAGNE	L'isula
Pôle territorial	PT PLAINE ORIENTALE	Muriani
Pôle territorial	PT PLAINE ORIENTALE	A Ghisunaccia
Pôle territorial	PT AJACCIO 1	Aiacciu 1
Pôle territorial	PT AJACCIO 2	Ajaccio 2
Pôle territorial	PT extrême sud	Portivechju
Pôle territorial	PT Sartonais-Valinco	Sartè
Pôle territorial	PT Sartonais-Valinco	Prupìa

ORGANISME	ADRESSE	CODE_POST
Maison des Services Départementaux	Les terrasses du <i>Fangu</i> , rue du juge Falcone	20200
Maison des Services Départementaux	Res Victoria rue Josephine Poggi	20600
Maison des Services Départementaux	route de l'aéroport	20290
Maison des Services Départementaux	Lotissement les collines	20261
Maison des Services Départementaux	34, cours Paoli	20250
Maison des services sociaux	Route de <i>Munticellu</i>	20220
Maison des services	Route du village	20230
Maison des services	Avenue du 9 septembre	20240
Centre d'action médico-social	7 cours grandval	20000
Centre d'action médico-social	21 rue du Dr del Pellegrino	20090
Centre d'action médico-social	Rue Lucien Valli	20137
Centre d'action médico-social	22 cours soeur Amelie	20100
Centre d'action médico-social	23 rue général de Gaulle	20110

COMMUNE	TELEPHONE
Bastia	04 95 55 06 33
Bastia	04 95 30 12 50
Lucciana	04 95 38 39 42
Calvi	04 95 65 07 13
<i>Cortl</i>	04 95 46 06 45
<i>L'isula</i>	04 95 63 00 53
<i>Santu Niculaiu</i>	04 95 58 40 50
<i>A Ghisunaccia</i>	04 95 56 87 30
<i>Aiacciu</i>	04 95 29 15 58
<i>Aiacciu</i>	04 95 29 80 85
<i>Portivechju</i>	04 20 20 21 10
<i>Sartè</i>	04 95 77 71 71
<i>Prupia</i>	04 20 03 93 23

site	antenne	adresse
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Mairie
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Association U Liamu Gravunincu
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Mairie Annexe d'Alata
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Mairie
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Mairie
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Mairie
Pôle Territorial AJACCIO 1	PT 1	Mairie
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	
Pôle Territorial AJACCIO 2	PT 2	Ehpad résidence Agosta plage
Pôle Territorial extrême sud	Po-Vo	Lieu-dit Valle
Pôle Territorial extrême sud	Po-Vo	
Pôle Territorial extrême sud	Po-Vo	
Pôle Territorial extrême sud	Po-Vo	12 place de l'Europe
Pôle Territorial extrême sud	Po-Vo	Solenzara
Pôle Territorial extrême sud	Po-Vo	Santa Lucia di porti vecchju
Pôle Territorial Sartonais-Valinco	Propriano	Ortale
Pôle Territorial Sartonais-Valinco	Sartène	Quartier Sorba
Pôle Territorial Sartonais-Valinco	Sartène	
Pôle Territorial Sartonais-Valinco	Propriano	Quartier centunica
Pôle Territorial Balagna	l'Île Rousse	
Pôle Territorial Balagna	Calvi	
Pôle Territorial Balagna	l'Île Rousse	
Pôle Territorial BASTIA	Bastia nord	
Pôle Territorial BASTIA	Bastia nord	
Pôle Territorial BASTIA	Bastia nord	San-Martino-di-Lota
Pôle Territorial BASTIA	Bastia sud	Furiani
Pôle Territorial CENTRE CORSE	Corte	
Pôle Territorial CENTRE CORSE	Corte	
Pôle Territorial CENTRE CORSE	Corte	
Pôle Territorial CENTRE CORSE	Corte	
Pôle Territorial CENTRE CORSE	Corte	
Pôle Territorial CENTRE CORSE	Corte	EPTI route de Calvi
Pôle territorial Lucciana	Lucciana	
Pôle Territorial PLAINE ORIENTALE	Moriani	Place Luce de Casabianca
Pôle Territorial PLAINE ORIENTALE	Moriani	centre social – route de la gendarmerie Folelli
Pôle Territorial PLAINE ORIENTALE	Ghisonaccia	325, Avenue de Diana

adresse complémentaire	de pos	nom com
Mairie	20167	Bocognano
Plaine de Peri		Peri
Trova	20167	Alata
Mairie	20167	Carbuccia
Mairie	20167	Cuttoli-Corticchiato
Mairie	20167	Ucciani
Mairie	20167	Vero
Mairie		Bastelica
Mairie		Cauro
Mairie		Coti-Chiavari
Mairie		Grosseto-Prugna
Mairie		Cozzano
Mairie		Pila-Canale
Maison de retraite des Molini	20128	Albitreccia
Centre Hospitalier	20169	Bonifacio CH
Mairie	20114	Figari
Mairie	20137	Lecci
Mairie	20169	Bonifacio
Mairie	20145	Sari-Solenzara
Mairie Annexe	20144	Zonza SP
Mairie	20113	Olmeto
Mairie	20170	Levie
Mairie	20112	Sainte-Lucie-de-Tallano
Maison des territoires	20140	Petreto-Bicchisano
Mairie		Aregno
Mairie		Calenzana
Mairie		Olmi-Cappella
Mairie		Luri
Mairie		Sisco
Mairie annexe de Pietranera	20200	San-Martino-di-Lota
Mairie	20600	Furiani
Mairie	20231	Venaco
Mairie	20224	Calacuccia
Mairie	20242	Vezzani
Mairie	20219	Vivario
Mairie	20290	Campile
Ponte leccia	20218	Morosaglia
Mairie		Saint-Florent
Mairie	20215	Vescovato
centre social	20213	Penta-di-Casinca
Maison des associations	20270	Aleria

jour	region	pays
Mardi apres midi; jeudi matin 2ème du mois	Corse	France
Mercredi matin 3ème du mois	Corse	France
Mardi matin ; Vendredi	Corse	France
Mercredi matin 1er du mois	Corse	France
Jeudi après-midi 2ème du mois	Corse	France
Jeudi matin 3ème du mois	Corse	France
jeudi après-midi 4ème du mois	Corse	France
Mardi matin 2ème et 4ème du mois	Corse	France
Mercredi matin 1er du mois	Corse	France
Mercredi matin	Corse	France
Jeudi matin	Corse	France
mardi matin 1er du mois	Corse	France
Mardi matin 1er et 3ème du mois	Corse	France
Mardi matin	Corse	France
mardi matin	Corse	France
Mardi matin	Corse	France
Jeudi matin	Corse	France
Jeudi après-midi 1er et 3ème du mois	Corse	France
Mardi matin 2ème et 4ème du mois	Corse	France
Mardi matin 1er et 3ème du mois	Corse	France
Jeudi matin	Corse	France
Lundi matin	Corse	France
jeudi matin	Corse	France
Lundi matin	Corse	France
Jeudi 1er du mois	Corse	France
Mardi	Corse	France
Mardi 1er du mois	Corse	France
Jeudi 3ème du mois	Corse	France
Jeudi dernier du mois	Corse	France
Mardi 1er du mois	Corse	France
mardi matin	Corse	France
Mardi matin 2ème du mois	Corse	France
Jeudi 3ème du mois	Corse	France
Jeudi après-midi 4ème du mois	Corse	France
Mardi matin 1er du mois	Corse	France
jeudi matin 1er du mois	Corse	France
Mardi	Corse	France
Mardi	Corse	France
Lundi matin	Corse	France
Lundi matin	Corse	France
Mardi matin	Corse	France

ANNEXE

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi : référent de parcours

1. Mesures socle

1.1. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles « Référent de parcours »

1.1.1. Action 1

Mise en œuvre de l'action référent de parcours pour l'année 2019 : Mise en place de la démarche du « référent de parcours »

Description de l'action :

La démarche référent de parcours est la mesure 5 du plan d'action en faveur du travail social adopté en 2015 suite aux Etats Généraux du Travail Social. Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne afin d'assurer un maillage efficient et apporter une réponse adaptée en direction des plus fragiles.

Le contexte de population vieillissante de la Corse, à laquelle s'ajoute une paupérisation, économique et médicale bien plus forte que la moyenne nationale, impose de se doter d'outils propres et complémentaires en matière d'exclusion sociale et de vulnérabilité des populations.

Face à la montée en charge des situations complexes issues de difficultés plurisectorielles nécessitant une prise en charge multi-partenariale et pluridisciplinaire, la complexité croissante des situations pose la question de l'actualité de nos dispositifs existants et la nécessité d'envisager une approche différente. La difficulté conceptuelle de la démarche réside au travers de son concept inter partenarial.

Ainsi, la Collectivité de Corse a initié en 2018, une réflexion sur la mise en place de moyens et outils afin de répondre au mieux à l'accompagnement des personnes qui connaissent une situation sociale complexe. La juxtaposition des dispositifs de droit commun ou extra légaux disponibles peut créer des difficultés de coordination entre les professionnels et de compréhension pour les personnes accompagnées. Cette démarche met la personne accompagnée à une place d'acteur puisqu'il est associé à toutes les décisions et permet la coordination de l'action de l'ensemble des services par le référent de parcours désigné par la personne. Elle ne modifie pas l'accompagnement réalisé par chaque professionnel.

Cette méthode, inscrite à la feuille de route de la Direction de l'action sociale de proximité, doit garantir une démarche qui permette de décroiser les interventions des professionnels et d'éviter les ruptures de parcours par :

- La place centrale occupée par la personne accompagnée
- La valorisation des potentiels et des savoirs de la personne accompagnée
- Un travail en réseau des différentes institutions
- Des décisions collégiales,
- Une co-construction

Le pilotage sera assuré par la Collectivité de Corse. Le périmètre des situations concernées a été circonscrit aux situations complexes, étape indispensable d'une meilleure prise en charge des situations des plus vulnérables.

La complexité de certaines situations justifie la mobilisation de plusieurs professionnels et institutions et cette démarche vise à coordonner leur action pour favoriser un accompagnement social global, de qualité et sans rupture.

Les acteurs associés relèvent à la fois du champ social, mais également médico-social et sanitaire. L'ensemble des directions de la DGA de l'action sociale de la Collectivité de Corse sont associées, ainsi que les partenaires institutionnels, l'Etat, l'ARS, la MDPH, les organismes sociaux, mais également l'hôpital, les structures d'hébergement ou d'accueil, les associations en tant que de besoin.

Dans ce contexte, un dispositif comme celui de la cellule adulte vulnérable est une interface administrative permettant de faire converger tout signalement d'adultes en danger ou en risque de l'être et d'orienter sa situation vers le professionnel le plus adapté (médical, social, juridique, administratif,...).

Objectifs généraux :

- Faire converger tout signalement d'adultes en danger ou en risque de l'être,
- Permettre aux personnes accompagnées entrant dans la démarche de retrouver une place d'acteur de leur projet de vie
- Garantir la continuité du parcours de la personne accompagnée en s'appuyant sur une coopération renforcée des intervenants

Objectifs stratégiques :

Rendre lisible le parcours de l'usager, valoriser les bénéfices de la démarche, organiser l'accompagnement de professionnels, structurer les instances et enrichir la stratégie.

Objectifs opérationnels :

- Caractériser le rôle de chacun et rendre la démarche opérationnelle
- Former les professionnels

Détail des actions mises en œuvre :

- **Rédaction d'une charte des bonnes pratiques**

Le but est de définir une ligne directrice commune et ainsi endiguer le phénomène « de la patate chaude » grevant considérablement l'action menée par les professionnels et contraire à l'intérêt de la personne. Cette charte posera le fonctionnement de la commission des situations complexes.

- **Définir un maillage transversal et efficient**

Il s'agit de se diriger vers une logique de parcours, en associant la personne à l'élaboration de son projet de vie, de permettre une action coordonnée en coresponsabilité de tous les partenaires intervenant sur les champs transverses, pouvant apporter des solutions communes aux situations individuelles complexes.

➤ **Création d'une Commission des situations complexes :**

Le référent de parcours, pourra activer la commission des situations complexes lorsque tous les outils mis en place pour le traitement d'une situation donnée sont mis en échec. Le but majeur de cette expérimentation est de renforcer les articulations, la coopération en construisant des réponses pluri-partenariales et ainsi faciliter la mise en œuvre des propositions.

Date de mise en place de l'action : 2ème semestre 2019

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs :

Collectivité de Corse 50 %

Etat 50%

Budget :

Budget prévisionnel figurant dans la convention :

2019 : 120 000 € (50 % Etat / 50 % CdC)

2020 : 120 000 € (50 % Etat / 50 % CdC)

2021 : 120 000 € (50 % Etat / 50 % CdC)

Le budget couvre les besoins logistiques et les frais de personnel : 2 postes

1 référent administratif (30 000 euros)

1 animateur de la démarche de référent de parcours (60 000 euros)

Le temps ETP mobilisant les équipes en pluridisciplinarité
bureau, matériels bureautique et informatique

Budget exécuté au 31 décembre 2019 :

Dépenses éligibles :

- poste de référent administratif (30 000 €) : valorisé à 50 % en 2019 sur cellule AV
- poste de référent de parcours (60 000€) : référent non encore recruté
- ETP mobilisant les équipes en pluridisciplinarité : à évaluer une fois la commission en place
- Bureau, matériel informatique : idem

Montant des crédits consommés :

Valorisation 0.5 ETP administratif sur le poste de référent administratif (montant fourni RH) 18 303 €

Valorisation des ETP- 4500 € pour 100 h en 5 réunions de 20 agents

Justification des montants engagés et des crédits reportés à 2020.

Considérant le recrutement de l'animateur de la démarche référent de parcours non encore effectif au 31 décembre 2019, et la mise en œuvre de la commission en découlant, l'année 2019 n'a pu voir qu'une réalisation très partielle de l'action, encore dans les pas de l'actuelle cellule adultes vulnérables (AV).

1.1.1.1. Indicateurs

L'année 2019 visait le recrutement d'un animateur de la démarche du référent de parcours, l'élaboration d'une procédure relative à la CSC et la mise en œuvre effective de cette commission.

Les chiffres 2018 et 2019 reflètent ceux de l'actuelle cellule adultes vulnérables.

Indicateurs

- 1. Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours : Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne afin d'assurer un maillage efficient et apporter une réponse adaptée en direction des plus fragiles.**

Situation au 31 décembre 2018 :

- Collaboration transversale avec les services de la Collectivité de Corse ainsi que les différents partenaires institutionnels CCAS, Réseau de Gérontologie, L'Ars (Commission des cas complexes), Le Centre Hospitalier de BASTIA, le service civil du Tribunal de Grande Instance de BASTIA) dans le cadre de la cellule adultes vulnérables.

Objectif au 31 décembre /2019 :

- Présentation à 70 % des partenaires ayant capacité à agir au sein de la sphère sociale, médico-sociale et sanitaire : ne sera effectif qu'une fois la commission lancée par l'animateur recruté.
- Réunions de sensibilisation des travailleurs sociaux des pôles territoriaux : 5 réunions 100 agents sensibilisés.
- Elaboration d'une procédure avec fiche navette, échange sécurisé et procédure
- Valorisation (Coût financier annuel) du référent administratif : 18 303,04 € Coût financier annuel en terme de formation : 190 €

Objectif au 31 décembre 2020 :

- Présentation à 50 % des partenaires ayant capacité à agir au sein de la sphère sociale, médico-sociale et sanitaire
- Mise en place d'outils statistiques
- Expérimentation de la démarche dans deux pôles territoriaux

Objectif au 31 décembre 2021 :

- Présentation à 100 % des partenaires ayant capacité à agir au sein de la sphère sociale, médico-sociale et sanitaire
- Mise en place d'outils d'évaluation
- Démarche mise en place sur l'ensemble des territoires

- 2. Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours : Ensemble des personnes bénéficiant d'un référent de parcours :**

- Au 31 décembre 2018 : 0
- Au 31 décembre 2019 : 0
- Objectif au 31 décembre 2020 : 5

- Objectif au 31 décembre 2021 : 15

2.1.1.1. Bilan d'exécution

La mise en route effective de cette commission des situations complexes est dépendante du recrutement de l'animateur de la démarche du référent de parcours qui, à ce jour, n'est pas encore effectif. Dès son recrutement, la procédure pourra être formalisée et le travail d'animation et de présentation de cette démarche aux partenaires pourra être engagé.

2.1.1.2. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le nombre de dossiers n'est pas destiné à être volumineux puisqu'il s'agit de traiter véritablement les cas complexes.

Budget détaillé sur 2019-2022 :

2020 : 120 000 euros

2021 : 120 000 euros

Programme CdC-SIAS	2019												2020												2021												2023						
Projets : transversal et insertion	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	
Cadrage du programme																																											
Définition des processus et des procédures																																											
Transversal (référentiel territorial, ...)																																											
Insertion (nouvelle base CdC) - projet																																											
Insertion (nouvelle base CdC) - mise en exploitation et accompagnement																																											
Mesures transitoires insertion (bases 2A et 2B)																																											

■ projet IODAS
 ■ organisation
 ■ mesure transitoire

- 1-4 Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi : Insertion des allocataires du revenu de solidarité active / Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

1. Mesures socle

- 1-5 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

1.4.1 Description de l'action

La fusion de 3 ex. collectivités pour constituer la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018, a induit des éléments de complexité intrinsèques et extrinsèques liés à la nécessité préalable d'harmonisation des procédures et process internes pour l'ensemble des politiques publiques portées par la nouvelle Collectivité.

Cette situation concerne très fortement la gestion du dispositif RSA, fortement ancré dans un partenariat multiple et contingent des procédures informatisées.

Par ailleurs, la gestion du dispositif RSA étant départementalisée, cohabitent depuis 2018, des procédures de gestion différentes (4 conventions de gestion) ainsi que des process de travail distincts. Ce point de départ contraignant, fait obstacle, à une remise à plat et à une optimisation des procédures de fluidification des parcours.

Plusieurs difficultés en termes de prérequis ont été identifiées : difficultés d'agrégats de certaines statistiques, procédures IODAS non communes, existence de 2 bases allocataires ...

L'année 2018, a permis de dresser un premier constat de tous les points d'harmonisation à prendre en compte et de définir un calendrier de travail. Un règlement des aides unifié sera finalisé fin du 1^{er} semestre 2019, le 2^{ème} semestre 2019 devant être consacré aux travaux de fusion des bases informatiques IODAS, en lien avec les 2 CAF présentes sur le territoire, la MSA, et l'éditeur GFI. En parallèle, les conventions de gestion pourront être re négociées sur une base identique.

L'objectif préalable à un parcours unifié et agile est de créer une base unique allocataire début 2020 afin d'optimiser le pilotage financier de l'allocation (intégration des flux financiers mensuels à destination des deux CAF et de la MSA) et le suivi des entrées et sorties sur le dispositif RSA,

Concomitamment, les travaux d'harmonisation des procédures RSA sont menés par les services de la Collectivité avec les différents acteurs de l'insertion (associations, CAF, MSA, CPAM ...).

Ces importants travaux nécessitent un investissement très important des services : direction de l'insertion, direction des systèmes d'information et des partenaires. Les travaux ont ainsi été phasés par étape.

Un diagnostic sera réalisé au cours du deuxième semestre 2019 afin de préparer la migration vers une base de données régionale à compter de 2020 avec les partenaires financiers CNAF, MSA, CAF, et l'éditeur GFI (IODAS). En effet, de nombreux écueils sont à identifier (archivage des anciennes bases, mutation des dossiers allocataires

...) et des dispositifs à créer (gestion électronique des documents (GED) au niveau régional ...).

Ce travail inédit permettra de créer les indicateurs d'évaluation propres à la Collectivité et de répondre aux demandes de la DRESS (statistiques départementales).

Il s'inscrira également dans un objectif de réduction des délais d'instruction et d'orientation des allocataires grâce à la création de nouveaux outils de suivi sur le logiciel IODAS.

A horizon 2021, la Collectivité sera en situation de travailler sur des procédures unifiées permettant d'organiser le process de travail autour des étapes clés : ouverture de droit, notification, 1^{er} rendez-vous, offre de contractualisation, signature du contrat et suivi, en lien avec des indicateurs associés.

La Collectivité de Corse s'appuyant sur une forte décentralisation des équipes afin de travailler davantage en proximité avec les bénéficiaires et les partenaires s'inscrira dans le scénario 2, privilégiant un rendez-vous d'aiguillage rapide post instruction.

Actuellement, le nombre de bénéficiaires de RSA est de 6 200 personnes soumises aux droits et devoirs.

Ce nombre est en augmentation par rapport aux années précédentes.

3 346 personnes ont été orientées en suivi social (1 811 pour le 2A et 1 535 pour le 2B), soit 54 % du public.

1 734 personnes ont été orientées vers pôle emploi soit 28 % du public (1 126 pour le 2B et 608 pour le 2A).

18 % de BRSA sont en attente d'une orientation plateforme.

5 131 personnes ont un référent unique soit 82 %.

Les équipes pluridisciplinaires, composées de différents acteurs du domaine de l'insertion, se réunissent actuellement une fois par mois (à l'exception des territoires de Sartène et de Porto-Vecchio où la fréquence est trimestrielle). 80 dossiers sont examinés chaque mois sur l'ensemble du territoire.

D'ores et déjà, et malgré l'absence de statistiques unifiées, il est posé que 100 % des bénéficiaires sont couverts par un contrat en moins de 6 mois.

Les axes de travail concerneront :

- La réduction du délai global
- La mesure des délais intermédiaires des différentes phases.

1.4.2 Date de mise en place de l'action

L'action a débuté en 2019.

1.4.3 Partenaires et co-financeurs

CAF de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, Mutualité sociale agricole, éditeur GFI

1.4.4 Durée de l'action

Trois ans

1.4.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. *[Commentez le tableau financier au sein de cette section]*

1.4.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CdC, total

Budget détaillé sur 2019-2022 :

2019		2020		2021	
Part Collectivité de Corse 100 000 €	Part Etat 30 000 €	Part Collectivité de Corse 100 000 €	Part Etat 45 000 €	Part Collectivité de Corse 100 000 €	Part Etat 45 000 €

Ce budget permet de financer en partie les 6 ETP de la direction insertion logement (secrétaires d'équipes pluridisciplinaires), 5 ETP du service informatique et les frais d'acquisition du logiciel auprès de l'éditeur GFI.

1.4.5.2 Budget exécuté

6 ETP de la direction insertion logement (secrétaires d'équipes pluridisciplinaires) ont été mobilisés 186 heures pour un coût de **3 553 €**

Concernant les commandes passées auprès de l'AMO PIM :

- Le montant total représente 247 853,86 € HT
- La part du RSA est estimée à 1/5^{ème} (il y a 5 domaines) soit **49 570,77 € HT**

Concernant les commandes passées auprès de l'éditeur GFI :

- Le montant total de la commande IODAS FUSION CdC est de 22 864,40 € HT
- Après affectation du même coefficient que pour la commande PIM, soit 1/5^{ème} cela représente un montant de **4 572,88 € HT**

Dans ces conditions, la part RSA du montant total PIM + GFI engagée est de 49 570,77+ 4 572,88 € HT = 54 143,65 € HT.

Soit au total : 57 696,65 €

1.4.5.3 Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.4.5.4 Indicateurs

3. Insertion des allocataires du RSA				
3.1. Insertion et parcours des allocataires				
<u>Objectifs</u>	Indicateurs	Eléments de définition	Situation au 31 décembre 2018	Situation au 31 décembre 2019
<u>3.1.1. Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur</u>	Nombre de nouveaux entrants	Depuis la dernière remontée d'informations	4 024	3 521 (manque mois de décembre)
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	Date d'entrée = date de transmission CAF quotidienne. Date de notification de l'orientation. Concerne ceux qui ont fait la demande de RSA. L'objectif est de réduire ce délai à un mois.	2 225	2 351
<u>3.1.2. Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement</u>	Nombre total de 1 ^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé	L'objectif est de deux semaines à compter de la date d'orientation. Concerne le social et le socio pro donc hors pôle emploi.	1 630	1 838
	Nombre de 1 ^{er} rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines		inconnu	inconnu
<u>3.1.3. Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement</u>	Nombre total de 1 ^{er} contrat d'engagement	Concerne les nouveaux entrants donc non compris les renouvellements	446 (25 % d'absents suite orientation plateforme)	552
	Nombre de 1 ^{er} contrat	A partir de la notification d'orientation	446	552

	d'engagement dans les 2 mois			
--	------------------------------	--	--	--

1.4.5.5 *Bilan d'exécution*

Phase 1 : Cadrage du programme (Septembre à octobre 2019)

- ✓ Rencontres avec les acteurs clés
- ✓ Validation des attendus et des modalités de la démarche
- ✓ Détermination de la trajectoire permettant d'atteindre la cible fixée.

Phase 2 : Conception des processus et des procédures (Novembre 2019 à Avril 2020)

Conception des processus par ateliers
 Validation des processus
 Conception des procédures (en cours)
 Validation des procédures (à venir)

1.4.5.6 *Perspectives futures de mise en œuvre de l'action*

L'action se poursuivra sur l'exercice 2020. Cf. Retroplanning versé en annexe 5a.

1.5 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active - Garantie d'activité

Intitulé de l'action : Projet de remobilisation en faveur des bénéficiaires du RSA

1.5.1 Description de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse participe au développement d'actions soutenant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

En effet, ce public bénéficiaire du RSA rencontre de nombreux freins à l'insertion et des problématiques multiples d'origine sociale et financière, de logement, de mobilité et de formation qui sont bien souvent la cause d'échecs successifs.

L'analyse systémique des difficultés insertionnelles rencontrées par ce public, par le collectif associatif de la CLE, a mis en évidence la nécessité dans l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA d'un décloisonnement, d'une mutualisation, d'une coordination des acteurs et des actions tant sociaux, que professionnels.

L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi en créant un cadre d'intervention renouvelé qui vise à traiter de manière simultanée et articulée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les bénéficiaires du RSA.

La Collectivité de Corse a, dès 2019, engagé une expérimentation sur le territoire bastiais dans le cadre des projets territorialisés d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec plusieurs structures associatives et un organisme de formation afin de développer des actions innovantes et adaptées aux problématiques des bénéficiaires.

Le dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi (DICAPE), est ainsi porté par l'AFPA, l'association OPRA, l'association ALIS, le centre insulaire de bilan corse (CIBC) et l'association l'OPERATA.

Les différentes compétences de ces structures (mobilité, logement, alphabétisation, bilan de compétences, formation...) conjointement offertes sont mises à disposition d'un public éloigné de l'emploi et en situation de précarité, inscrivant ainsi l'action dans une volonté de sécuriser, coordonner et privilégier les parcours.

La volonté de la Collectivité de Corse est de poursuivre et d'intensifier ces actions collaboratives innovantes qui s'appuient sur une approche globale, renforcée, partenariale et complémentaire en :

- Elargissant le public concerné à l'ensemble du territoire
- En renforçant la capacité financière d'accompagnement en volume
- En introduisant un volet coaching à l'offre existante.

Cette action proposée sur l'ensemble du territoire consiste donc, à accompagner le bénéficiaire du RSA dans le repérage de ses freins périphériques à l'emploi, l'amener à les entendre et les reconnaître pour accepter de les lever, afin de développer un projet personnel et/ou professionnel cohérent.

Cette démarche vise : - à valoriser les atouts, les compétences et ressources - à identifier et travailler les freins à l'emploi - à se connaître pour se mettre en valeur - à mieux gérer son stress - à mieux communiquer - à construire un projet personnel et/ou professionnel.

Cet axe sera inscrit au plan territorial d'insertion de la Collectivité de Corse, en cours de refonte actuellement.

1.5.2 Date de mise en place de l'action

L'action a débutée en 2019

1.5.3 Partenaires et co-financeurs

1.5.4 Durée de l'action

Expérimentation sur 2 ans + marché en cours d'élaboration avec une entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2019

1.5.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

1.5.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CdC, total

2019		2020		2021	
Part Collectivité de Corse	Part Etat	Part Collectivité de Corse	Part Etat	Part Collectivité de Corse	Part Etat
30 000 €	29 427 €	195 000 €	44 427 €	195 000 €	44 427 €

1.5.5.2 Budget exécuté

Sur l'exercice 2019, des crédits ont été mobilisés à hauteur de 199 600 € au titre du volet insertion professionnelle du dispositif départemental d'insertion pour le territoire Pumonti. L'arrêté n° 19/551 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse a permis l'affectation de ces crédits de fonctionnement sur le programme N 5122A.

Ceux-ci sont dédiés à la mise en œuvre de l'accord cadre comprenant plusieurs lots géographiques.

A cela, s'ajoutent des crédits à hauteur de 29 753 € alloués à l'association l'Operata pour le financement de prestations complémentaires au dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi (DI CAPE) par délibération n° 19/136 AC de l'Assemblée de Corse lors de sa séance du 25 avril 2019.

La convention conclue avec l'association prévoit le versement de la subvention en trois temps. Ainsi au 31 décembre 2019, deux acomptes d'un montant total de 23 802,40 € ont été versés. Le solde d'un montant de 5 950,60 € sera mandaté en 2020 après transmission du bilan financier et du rapport d'activité final.

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Toutefois, cette action intervient en complémentarité avec d'autres actions d'insertion déjà financées dans le cadre du FAPI, notamment le volet accompagnement santé (physique et psychique) des bénéficiaires du RSA et accompagnement professionnel (prestation d'accompagnement global proposée avec Pôle Emploi).

1.5.5.4 Indicateurs

3.2. Garantie d'activité				
<u>Objectifs</u>	Indicateurs	Eléments de définition	Situation au 31 décembre 2018	Situation au 31 décembre 2019
<u>3.2.1. Garantie d'activité départementale</u>	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	Flux. Entre deux remontées d'informations	inconnu	683
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	Stock	inconnu	391

<u>3.2.2.</u> <u>Accompagnement</u> <u>global porté par</u> <u>Pôle emploi:</u>	Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	Conseiller = binôme pôle emploi / département. Rappel de l'objectif : 70 personnes par binôme	70 = portefeuille 100 = moyenne des entrées	70
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)	L'objectif à atteindre est de moins de 3 semaines. Les départements s'engagent sur un objectif annuel de réduction et atteindre cet objectif en 2020	inconnu	inconnu

1.5.5.5 Bilan d'exécution

L'expérimentation DI CAPE a été proposée à 12 bénéficiaires du RSA âgés de moins de 35 ans sur le territoire de la Ville de Bastia pour une durée maximale d'action de 1 050 heures par bénéficiaire, pouvant s'étaler sur huit mois.

Ces personnes présentant de multiples freins à une insertion à une insertion professionnelle ont été orientées sur ce dispositif par les services du Pôle Emploi et par le service de l'insertion sociale de la direction insertion logement de la Collectivité de Corse.

Deux types d'offre ont ainsi été mobilisés sur ce projet :

- L'offre de services interne à l'AFPA (mise à disposition d'un conseiller en insertion professionnelle, et des outils et méthodes destinés à l'élaboration d'un diagnostic personnalisé et à la construction d'un projet professionnel)
- L'offre de prestations portée par les associations L'Operata, le CIBC, ALIS et OPRA.

L'accompagnement a été « renforcé » grâce à des prestations complémentaires portées par L'Operata et le CIBC, permettant l'intervention d'un médecin du travail, d'un ergothérapeute et d'un psychologue du travail et la réalisation de bilans de compétences.

Le bilan intermédiaire joint au présent rapport intervient à l'approche de l'achèvement du parcours d'un premier groupe de 6 personnes prévu en février 2020. Ce premier groupe était constitué de 6 bénéficiaires ayant intégré le dispositif le 11 juin 2019.

Un deuxième groupe de bénéficiaires est entré sur le dispositif le 21 octobre 2019.

L'action sera prorogée jusqu'au 19 juin 2020 à la demande du porteur de projet.

La première étape du projet d'extension de l'offre de « remobilisation » destinée aux bénéficiaires RSA sur l'ensemble du territoire a débuté par la publication le 3 octobre 2019 d'un accord cadre régional comprenant 22 lots dédiés à « l'achat de prestations visant à la réalisation d'actions d'insertions favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, dans le cadre du plan territorial d'insertion ».

L'analyse des offres est en cours, la notification interviendra au printemps 2020.

1.5.5.6 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action se poursuivra sur l'exercice 2020.

La deuxième cohorte de six bénéficiaires du RSA suivis dans le cadre de l'expérimentation DI CAPE permettra en 2020 une évaluation globale de ce dispositif.

En parallèle, l'entrée en vigueur au printemps 2020 du Plan territorial d'insertion permettra de proposer une nouvelle offre d'insertion professionnelle sur les cinq territoires d'équipes pluridisciplinaires RSA.

Cette action doit permettre au bénéficiaire, par le biais d'une activité de coaching de s'engager dans une démarche active de levée des freins à toute insertion sociale et/ou professionnelle en travaillant principalement en deux temps: un temps de remobilisation et un temps de définition de projet. Un travail sur l'estime de soi, sur savoir-être et savoir-faire, sera réalisé afin de permettre la valorisation de l'individu.

Cet accompagnement pourra intervenir en amont d'une orientation d'un bénéficiaire du RSA vers un atelier et chantier d'insertion (ACI).

Valorisation du temps passé

**CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION SOCIALE ET
D'ACCES A L'EMPLOI 2019**

**INTITULE DE L'ACTION: Généralisation du 1er accueil social inco
acteurs sociaux, création d'un portail d'information.**

GRADE DE L'AGENT	N° HEURES CONSACRÉES A L'ACTION	COÛT HORAIRE	COÛT TOTAL
1 Rédacteur	24	25,62	614,88
4 Attachés	96	37,33	3583,68
2 Travailleurs sociaux	48,00	37,33	1791,84
1 Adjoint administratif	24,00	19,10	458,4
9 Attachés	45,00	37,33	1679,85
3 Attachés	6	37,33	223,98
3 Attachés	6	37,33	223,98
3 Attachés	6	37,33	223,98
1 Directeur	5,00	48,69	243,45
1 Directeur	2,00	48,69	97,38
1 Directeur	2,00	48,69	97,38
1 Directeur	2,00	48,69	97,38
			0
1 Attachée	402,00	37,33	15006,66
1 Attachée	70,00	37,33	2613,1
1 ingénieur	40,00	41,49	1659,6
1 rédacteur	40,00	25,62	1024,80
TOTAL	818,00		29640,34

Signature du responsable _____

**PRE LA PAUVRETE ET
9-2021**

onditionnel / Mise en place du réseau des

ACTIVITÉ EFFECTUÉE
6 réunions de travail
Copil
Réunion post-Copil
Réunion post-Copil
Réunion post-Copil
Copil
Réunion post-Copil
Réunion post-Copil
Réunion post-Copil
Chargée de mission précarité
Chargée de mission territorialisation
SIG
coordination SIG